

Note n° 94 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 23 juin 2022

Réunion du Conseil d'Administration de l'UNIRS le 16 juin

I – Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

Salaires, retraites, minima sociaux et partage des richesses. Les personnes en retraite sont, comme en 2017, l'objet de « promesses » : indexation des pensions sur l'inflation (ce qui est déjà dans la loi !) « dès le mois de juillet », alors qu'ils n'ont rien fait depuis juin 2017. La revalorisation serait de 4 % pour une inflation à 4,8 % ou plus. Nous demandons une indexation sur l'évolution du salaire moyen et un rattrapage des pertes accumulées depuis 2014.

Le gouvernement annonce la poursuite de ses distributions de chèques qui ne luttent en rien contre l'inflation, qui, au mieux, limitent une partie de son impact. La question première, c'est celle du partage des richesses pour payer la retraite minimum et le SMIC à 1 700 euros net.

Contre-réforme des retraites » et nouveau recul de l'âge de départ en retraite à 65 ans pour faire des économies dans les dépenses sociales. C'est la fin de quelques mensonges comme la seule façon d'équilibrer les comptes de retraite, et comme « nous vivons plus longtemps, nous devons travailler plus longtemps », malgré le très fort taux de chômage, malgré que de nombreuses personnes sont déjà hors de l'emploi à 60 ans et déjà usées et fatiguées. **Cette fois la « justification » est autre :** il faut dégager des marges de financement pour financer la dépendance, l'hôpital ou l'éducation. À l'inverse, nous demandons une cotisation sur toutes les richesses produites par le travail, une réforme fiscale, la fin de la fraude et de l'évasion fiscale... **Nous revendiquons** le droit de partir à 60 ans à taux plein si on a travaillé durant 37,5 annuités, le droit de partir plus tôt, parfois jusqu'à 5 ans de moins, en fonction de la pénibilité de certains métiers.

II – Actualités revendicatives des retraitées et retraités depuis notre C.A. du 12 mai 2022.

Conférence de presse des 9 organisations de retraité·e·s le lundi 23 mai 2022. Chaque organisation a pris la parole sur un des thèmes revendicatifs partagés sur le pouvoir d'achat, la santé et la perte d'autonomie, les services publics.

Solidaires a dénoncé la promesse du candidat Macron de 2017 de préserver le pouvoir d'achat des retraité·e·s, suivie de la décision du président Macron de baisser les pensions de 1,7 % en 2018. Elle a détaillé la perte de pouvoir d'achat depuis 2014, correspondant à la perte d'un mois de pension sur une année et dénoncé l'arnaque de la revalorisation de 1,1 % au 1^{er} janvier qui s'est transformée en baisse de 3,4 % pour celles et ceux juste en-dessous de 950 € de pension mensuelle, car le montant du revenu fiscal de référence déclenchant l'assujettissement à la CSG n'a pas été revalorisé de la même façon.

Courriers / questionnaires adressés aux candidates et aux candidats aux élections législatives des 12 et 19 juin.

Le travail a été réalisé essentiellement par les équipes dans les départements à partir d'un « modèle » national des neuf organisations. Les équipes ont complété le questionnaire par des demandes locales, ont tenu des conférences de presse, etc. Plus de 90 % des réponses émanent de la liste NUPES et moins de 10 % de LO, LR, LREM (très peu). Les équipes militantes ont fait connaître les réponses et les non-réponses par des conférences de presse, souvent par des communiqués et toujours par un envoi des réponses aux adhérent·e·s.

III – Vie interne de l'Union syndicale Solidaires

Droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires.

Solidaires, organisation syndicale jeune, se construit petit à petit. L'UNIRS est apparue dans Solidaires en 2001 et a déposé ses statuts en 2007. Elle siège dans toutes les instances de Solidaires mais sans droit de vote. Le dernier Bureau national de Solidaires, le 2 juin, lui a accordé un droit de vote indicatif dans les Comités nationaux, qui se réunit tous les trois mois avec l'ensemble des structures nationales et départementales. Ce vote devra être confirmé (vrai vote et non seulement indicatif) dans un Bureau national qui se tiendra six mois avant le prochain congrès de Solidaires en 2024.

L'UNIRS souhaite profiter de cette évolution

positive pour mettre fin à une inégalité de traitement des quelques 400 retraité·e·s qui cotisent localement mais qui ne sont pas considéré·e·s comme des adhérent·e·s de Solidaires à qui ils ne versent rien. Dans les mois qui viennent, l'UNIRS proposera aux équipes et aux Solidaires des départements de remplacer l'actuelle cotisation (forfait annuel de 20, 60 ou 100 € selon le nombre d'adhérent·e·s) par une cotisation de 4,50 € par an et par adhérent·e, qui sera reversée intégralement à Solidaires. Ce montant de 4,50 € est celui de la cotisation à Solidaires, versé par chaque fédération et syndicat national. Ainsi, ces 400 adhérent·e·s direct·e·s compteront parmi les adhérent·e·s de Solidaires.

Pour l'égalité entre les adhérent·e·s de Solidaires, l'UNIRS propose de voter au nom de ces 400 personnes qui ne votent pas dans un syndicat professionnel.

Engagement de l'UNIRS dans les campagnes de

Solidaires. La campagne « Partageons le Travail » commence officiellement le 21 juin. Elle vise à agir de façon synchronisée sur la retraite, la protection sociale et les salaires, à l'aide d'affiches, d'autocollants et de tracts disponibles dans les départements. Les retraité·e·s portent des revendications spécifiques sur tous les thèmes de cette campagne et sont concernés par tous, car par exemple, réduire le temps de travail et partir plus tôt en retraite permet de faire travailler les jeunes, réduit le chômage, améliore les comptes de la Sécurité sociale...

La Revue « Les Utopiques »

a décidé de réaliser un prochain numéro sur la situation des personnes âgées dans la société. La discussion montre que l'Unirs a un grand rôle à jouer dans ce numéro et doit proposer des thèmes : l'âgisme, l'alimentation, les loisirs, la discrimination, la place dans la publicité et les films, la santé des personnes âgées, les différents « âges » des personnes âgées, les regards des « jeunes » sur les « vieux », les violences à l'égard des personnes âgées, la sexualité des personnes âgées, l'isolement, l'utilité et l'inutilité des personnes âgées, la tutelle et la curatelle ainsi que la fin de vie, etc.

Le nouveau site internet de Solidaires

et notamment sa page Unirs (<https://solidaires.org/se-syndiquer/les-syndicats/unirs-union-nationale-interprofessionnelle-des-retraite-es-solidaires/>). L'essentiel du site fonctionne et se complète petit à petit. Nous mettons sur le site la note mensuelle, nos expressions, nos comptes-rendus internes et ceux du G9 et, petit à petit, nos dossiers importants, dont les cahiers revendicatifs, sur notre première page.

IV – Vie interne de l'UNIRS

Nos dossiers revendicatifs.

Le travail du CA sur le cahier revendicatif « Âgisme » est terminé. Il sera envoyé aux structures nationales et départementales en demandant d'éventuelles réactions afin de le valider au CA du 15 septembre pour le présenter à l'AG du 13 octobre.

Les dossiers mobilités et transports, fracture numérique, continuent. Puis arrivera tutelle, curatelle, fin de vie.

Pour le dossier ASH et Dépendance, nous attendons la rentrée pour voir si le gouvernement propose des mesures sur la dépendance, et surtout sur les métiers de l'aide.

Préparation de l'Assemblée Générale de l'UNIRS du jeudi 13 octobre 2022.

La convocation, avec l'ordre du jour, le bulletin réponse pour inscription et le rapport d'activité, partiront fin août.

Le projet de Motion d'actualité sera envoyé fin août, ...

Chaque structure adhérente, fédération, syndicat national, Solidaires départemental a droit à 5 délégué·e·s.

Les cotisations retraites sont détournées

Le COR le disait déjà dans ses projections de juin 2021 : les dépenses de retraite, exprimées en pourcentage du PIB, ont grimpé à 14,7 % en 2020, mais devraient revenir, une fois la parenthèse de la crise sanitaire refermée, à leur niveau pré-Covid, soit 13,7 %, et s'y maintenir sur la décennie, avant de décliner à partir de 2030 dans tous les scénarios du COR.

De nombreuses études plus récentes estiment qu'une « réforme » n'est pas nécessaire. Celle de l'économiste Jean-Hervé Lorenzi et de sa chaire « *Transition démographiques, transition économique* », rattachée à Sciences Po, assure que l'équilibre des comptes du système de retraites sera réalisé d'ici à 2032, avec une hausse de dix points du taux d'emploi des 55-64 ans, de 56 % à 66 %, sans toucher à l'âge légal, ni à la durée de cotisation. Cela suffirait pour combler le déficit estimé à 5 milliards d'euros en 2032, mais aussi et surtout les 30 milliards payés par l'État pour les régimes spéciaux et les retraites des fonctionnaires. Le gain financier serait même suffisant pour « rétablir les critères de pénibilité supprimés en 2017 » et offrir un départ anticipé à 60 ans aux salariés ayant porté des charges lourdes, subi des postures pénibles, des vibrations mécaniques ou exposés à des produits chimiques. Et il resterait assez de marge pour « augmenter la pension minimale à 1 100 € pour une carrière complète ».

Nous ne défendons pas cette étude, nous souhaitons un départ à 60 ans, ne sommes pas contre un emploi pour tous les 55-60 ans qui subissent le chômage, mais nous nous opposons au travail au-delà de l'âge de départ en retraite.

Néanmoins, cette étude confirme que les comptes de retraite ne sont pas en péril et qu'elles seraient en grande forme avec un peu plus d'emploi, notamment des femmes et des immigrés.

Le gouvernement en a tenu compte et a modifié son argumentation pour repousser l'âge de départ à 65 ans. Il ne dit plus qu'il faut travailler plus longtemps pour équilibrer les comptes. La porte-parole du gouvernement, Olivia Grégoire, dit la parole officielle : « *C'est une réforme que nous faisons pour dégager des marges de manœuvre pour financer le progrès social dans notre pays et un meilleur accompagnement de nos concitoyens* ». « *L'objectif de la réforme des retraites dépasse le seul sujet des retraites, il y a derrière la volonté de ce gouvernement de financer les réformes à venir du prochain quinquennat (...), parmi lesquels la réforme de la dépendance, mais plus largement la réforme de la santé, et d'autres à venir* ». « *Nous refusons de (les) financer par une augmentation d'impôts et nous refusons de (les) financer en laissant la dette aux générations à venir* ».

La politique de Macron est limpide : il diminue les impôts des plus riches (ISF, flat tax, ect.), il met les comptes publics dans le rouge, les caisses de l'État sont vides pour financer la 5^e branche, la santé et d'autres, il veut faire des économies sur le « coût » des retraites, en faisant travailler plus longtemps les gens (qui vivront donc moins longtemps en retraite). **Il détourne les cotisations retraite, elles ne serviraient plus à payer les retraités d'aujourd'hui, mais à payer l'aide à l'autonomie, la santé, l'éducation, la défense nationale...**

Avec les actifs, les retraitées et les retraités ne laisseront pas faire !

Baisse du pouvoir d'achat

Sur un an, l'Insee constate (voir l'étude : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/6448919/IR137_CNTdet_1T22-v1854.pdf) une augmentation de 4,8 % fin mai et s'attend à une nouvelle augmentation des prix de l'énergie et à une augmentation, mais moindre qu'en avril, des prix de l'alimentation, des services et des produits manufacturés.

Elle confirme une baisse de 1,8 % du pouvoir d'achat des ménages au 1^{er} trimestre 2022 : le revenu disponible brut diminue de 0,5 %, tandis que les prix augmentent de 1,3 %.

Ehpad : plaintes contre le groupe Korian

Le scandale révélé par le livre enquête Les Fossoyeurs, du journaliste Victor Castanet, a incité des familles à ne plus se taire, à porter plainte.

L'avocate Me Saldmann avait déjà déposé près de 80 plaintes en avril à Nanterre contre le groupe, qui sont maintenant parties en enquête.

Trente nouvelles plaintes visent des Ehpad du groupe Korian devant une douzaine de parquets dans plusieurs régions. Les plaintes contre X émanent de dix-huit familles de résidents, pour « mise en danger de la vie d'autrui », « non-assistance à personne en danger » et « homicide involontaire ».

A suivre...

Baisse du moral des retraité·e·s

Une enquête de l'Institut national d'études démographiques (Ined, à voir : <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/le-sentiment-d-isolement-et-la-baisse-du-moral-des-retraites-pendant-la-crise-sanitaire/>), faite à la demande de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) indique ce que pensent les retraité·e·s :

- **Un sur quatre** a un « plutôt mauvais » ou « très mauvais » moral.
- **Un sur deux** vivant à domicile avait un meilleur moral avant la crise sanitaire, cette baisse diffère selon :
 - **le sexe** : 29 % des femmes et 19 % des hommes,
 - **la catégorie professionnelle antérieure** : 20 % des anciens cadres et 34% des personnes sans activité professionnelle,
 - **la vie familiale** : 31 % des personnes seules et 20 % de celles vivant en couple,
 - **l'âge** : les jeunes retraité·e·s « freinés dans leurs loisirs et leurs projets », sont particulièrement concernés par cette baisse de moral.

Selon l'un des auteurs de l'enquête, Raphaël Dhuot, « *les personnes qui se sont senties plus isolées ont une santé morale, auto-évaluée, dégradée. Il semble que l'on peut s'attendre à ce qu'une partie ne récupère pas complètement* ».

Pour remonter le moral, il existe une solution, se sentir bien au sein des réunions syndicales de retraité·e·s et participer aux mobilisations dynamiques.

Accès aux EHPAD : disparités géographiques et économiques !

L'UFC-Que Choisir vient de dévoiler un autre scandale : les seniors devant entrer en Ehpad subissent une fracture territoriale, des disparités départementales considérables :

- **L'offre moyenne de 102 places en Ehpad pour 1 000 personnes** de plus de 75 ans cache une disparité qui varie du simple au quadruple : 41 places à Paris et 169 en Lozère ! La demande d'Ehpad n'est pas satisfaite, presque la moitié (47 %) ne trouve pas de place.
- **Les personnes souffrant des pathologies les plus lourdes** doivent aller dans des établissements médicalisés spécialisés. Elles subissent aussi une forte inégalité en fonction de leur lieu de vie : en Mayenne 90 % ont une place en Ehpad, mais seulement 42 % dans le Gard, et même 38 % en Corse !
- **Les grands écarts tarifaires vont jusqu'à des tarifs prohibitifs** dans les Ehpad privés qui ne sont pas justifiés par une meilleure qualité de service. Le coût moyen d'une place en Ehpad, de 2 214 € par mois, cache de fortes inégalités entre départements : 1 749 € dans la Meuse, 2 525 € dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône, 2 679 € dans les Alpes-Maritimes et 3 698 € à Paris.
- **Les tarifs élevés des Ehpad dépassent le niveau de vie médian des habitants** qui doivent dépenser 416 € par mois, en plus de leur pension, pour payer leur place en Ehpad. Là encore, ils subissent de grandes inégalités : 1 118 € en Seine-Saint-Denis et 836 € dans les Alpes-Maritimes.
- **Les Ehpad privés sont les plus chers**, avec une moyenne de 2 898 € par mois, à comparer aux 2 147 € des EHPAD associatifs et aux 1 936 € des EHPAD publics. Le surcoût du privé se constate dans tous les départements et s'avère encore plus scandaleux en Loire-Atlantique (+ 1 225 €) et en Ille-et-Vilaine (+ 1 733 €). Plus la part des Ehpad privés est importante dans un département, plus le tarif est élevé.
- **L'accès à un Ehpad public montre une discrimination territoriale** : le privé occupe en moyenne 23 % des places, mais plus de 50 % dans 8 départements et 63,6 % dans les Bouches-du-Rhône.
- **Le privé offre une qualité des prestations plus faible que le public** : taux d'encadrement de 55,6 % dans privé contre 68,1 % dans le public, plus faible qualité de la restauration et des animations.

Pourtant, les Conseils départementaux et les Agences régionales de santé (ARS) favorisent le privé. La recherche du maximum de profits des établissements privés s'effectue sans prendre en compte le bien-être des résident·e·s, tout ceci avec l'accord implicite des autorités publiques, qui n'effectuent pas suffisamment de contrôles des établissements, qui favorisent le développement des EHPAD privés plutôt que les établissements publics dont les résident·e·s bénéficient davantage des aides sociales départementales, notamment l'Aide sociale à l'hébergement (ASH).

Les arguments ne manquent pas pour demander uniquement des établissements publics et un financement à 100 % par la Sécu.